

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

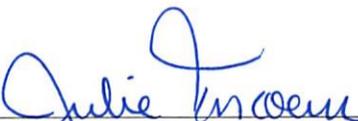
QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 27 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 248 intitulé « *Règlement numéro 248 décrétant une dépense de 1 532 433 \$ et un emprunt de 1 532 433 \$ pour des travaux de réfection et d'asphaltage sur une partie du rang Saint-Paul Sud, le rang Saint-Georges et une partie du rang C* ».

Ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 septembre 2021 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 532 433 \$.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde.

DONNÉ à Saint-Ubalde ce 10^e jour de mai 2023



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00, le 10 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^{ième} jour de mai 2023.



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

